

Actualité

Réforme des retraites

A quel âge je pars? Avec combien je pars?

Voici comment on pourrait résumer les inquiétudes qu'engendre ce projet de réforme des retraites. A ce titre, la retraite à points, préconisée dans le rapport Delevoye, n'a rien de rassurant.

Le danger du système par points, c'est que sa valeur sera tributaire de la conjoncture économique et démographique. La valeur du point pourra augmenter ... ou diminuer !

Quant à la question de l'âge de départ (62 ans ? 64 ans?) , ne vaudrait-il pas mieux s'intéresser à l'espérance de vie en bonne santé une fois à la retraite...

Une nouvelle période de consultation s'annonce. La CGT a des propositions pour une réforme plus juste !

- ⇒ des droits garantissant un départ dès 60 ans,
- ⇒ une pension d'au moins 75 % du revenu net d'activité sans que celle-ci ne puisse être inférieure au SMIC,
- ⇒ la ré-indexation des retraites sur le salaire annuel moyen et non sur l'inflation,
- ⇒ la reconnaissance de la pénibilité,
- ⇒ la prise en compte des années d'études, de formation et de recherche du 1er emploi.
- ⇒ la suppression des exonérations de cotisations sociales (dont la transformation du CICE en exonérations) pour dégager 20 milliards d'euros supplémentaires pour le financement des retraites,
- ⇒ l'égalité salariale entre les femmes et les hommes c'est 6,5 milliards d'euros pour les retraites.



La date

Jeudi 10 octobre 17h

C'est la date limite d'inscription aux concours externes et internes, du public et du privé, du 1er et 2nd degré sur le site

devenirenseignant.gouv.fr

C'est pour cela que le SNEIP-CGT appelle chacun.e à la grève et à se mobiliser le

MARDI 24 SEPTEMBRE 2019

Trois cents

C'est le chiffre de la rentrée. A grand renfort de communication, notre ministre de l'éducation nationale a annoncé, à l'aube de la rentrée, que les enseignants percevraient désormais 300 Euros de plus.

L'espace d'une seconde, sans considérer les détails, nombre d'entre nous ont pu croire qu'enfin, nos mobilisations avaient porté, qu'il y avait décidément un consensus sur la faiblesse de nos rémunérations et qu'enfin le point d'indice serait revalorisé, ce qui pourrait compenser l'érosion incroyable de notre pouvoir

d'achat depuis 1980.

Mais, en y regardant de plus près, on se rend compte que l'on parle de 300 Euros annuels et en moyenne, bruts, ce qui pourrait donner aux alentours de 19 ou 20 Euros par mois, nets et en moyenne.

Puis, en cherchant un peu plus, on se rappelle que cette chiche augmentation du nombre de points par échelon ne correspond qu'à ce qui avait été prévu il y a déjà quelques années avec la mise en place du PPCR du ministère de Najat Vallaud Belkacem.

Le PPCR devait s'appliquer sur la période 2016/2020, mais son évolution a été gelée l'an dernier.

Cette augmentation chétive de nos traitements aurait déjà du avoir lieu l'an dernier.

Elle ne permet même pas de compenser l'inflation.

On est donc loin du compte...